

Communiqué de presse Mai 2021

Développer des indicateurs communs au service de l'action dans les territoires. Les collectivités s'impliquent dans l'observatoire de l'environnement en Bretagne

L'observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) est un groupement d'intérêt public, initié et financé par l'Etat et la Région Bretagne, qui porte une mission régionale d'observation environnementale et d'accès à la connaissance.

Dans un moment où l'engagement des territoires dans la transition écologique et énergétique est essentiel, l'OEB a modifié ses statuts pour accueillir en son sein les collectivités et d'autres acteurs publics des territoires.

Qu'il s'agisse des atlas de biodiversité, des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ou encore des contrats de relance et de transition écologique, l'adhésion à l'OEB des collectivités constitue une opportunité pour :

- coordonner les dynamiques d'observations régionales et locales ;
- produire des indicateurs cohérents et comparables au profit de tous et faciliter la compréhension de l'impact des actions ;
- mutualiser des moyens d'observation ;
- accélérer la montée en compétences des services dans la gestion et l'exploitation des données environnementales.

À l'occasion de son assemblée générale du 20 mai prochain, l'OEB validera 7 nouvelles demandes d'adhésion de **collectivités, portant à 14 intercommunalités et un département le nombre total d'adhérents** : Bretagne Romantique, Communauté de communes de Brocéliande, Communauté de communes Côte d'Emeraude, Concarneau Cornouaille Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Lorient Agglomération, Pays de Châteaugiron Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, Roche-aux-Fées Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Saint-Malo Agglomération, Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Vitré Communauté et le Département d'Ille-et-Vilaine.

A titre d'exemple, les nouveaux membres de l'OEB travaillent sur des bilans territoriaux en matière d'énergie et de gaz à effets de serre (GES), sur des indicateurs locaux de paysage et de biodiversité ainsi que sur un modèle d'« Observatoire local de l'environnement ». Ces services en données seront mis à disposition des territoires sur la période 2021 - 2022.

Comme dans de nombreux autres domaines, la Bretagne s'organise pour développer les dynamiques partenariales, cette fois-ci, autour de l'OEB et sur la donnée environnementale au service de l'action dans les territoires. En toile de fond, il s'agit aussi de renforcer le dialogue territorial entre élus et avec les citoyens, sur la base de données solides et accessibles à tous.

Contacts presse : Ronan LUCAS – OEB / 06 32 39 34 05